



Candidature à la présidence de la Communauté de communes du pays de Limours

Aux délégués communautaires.
Aux membres des Conseils municipaux
des communes de la CCPL

Chères collègues, chers collègues,

Au terme d'une large consultation auprès de maires et élus de notre territoire, j'ai pris la décision de présenter ma candidature à la présidence de l'assemblée communautaire.

Dans le cas où d'autres candidatures viendraient à se présenter, je veux préciser que je ne me présente pas contre elles, car j'ai beaucoup d'estime et de respect pour tous les membres de l'assemblée communautaire, avec qui j'entretiens, au delà du nécessaire débat républicain, d'excellentes et amicales relations.

Dans le cadre d'un changement intervenant en cours de mandat, nombre des élus que j'ai rencontrés, considèrent comme une évidence que le Président soit remplacé dans ses fonctions par le 1^{er} Vice Président. Beaucoup d'entre eux considèrent qu'**une certaine légitimité s'impose**, d'autant que nous avons constitué avec le Président Jean Raymond Hugonet depuis 2014, un binôme qui a su travailler en parfaite harmonie. Je m'étais engagé à cela et chacun a pu constater ma loyauté.

Comme la plupart des élus de notre communauté, j'ai le sentiment profond que le temps de la réconciliation et du rassemblement s'impose toujours à nous. C'est dans la continuité et la stabilité que je veux poursuivre l'action amorcée en 2014. Il est vital que les discordes et les méfiances s'effacent définitivement au profit d'une entente et d'une confiance retrouvée.

Nous avons tous des options politiques différentes avec une palette infinie de nuances. Je considère que c'est une richesse et non un obstacle pour travailler ensemble dans le sens de l'intérêt général.

La construction de notre intercommunalité procède d'un choix volontaire de la part de chacune des

communes membres, quelle que soit la nuance politique de son Maire et de son Conseil municipal. Ma conviction profonde est que l'intercommunalité ne doit pas être l'objet d'affrontements politiques. Tous nos choix doivent être guidés par l'intérêt du territoire et de ses habitants et doivent s'inscrire le plus souvent possible dans une démarche consensuelle.

Chacun peut bien entendu s'exprimer librement, mais la règle démocratique s'impose à tous. Vous me connaissez. Je siége depuis seize ans au Conseil communautaire et depuis plus de trois ans au bureau communautaire. J'y exprime toujours mon opinion. Chacun de nous a le devoir de le faire. Mais je me range toujours à l'opinion majoritaire quelle qu'elle soit. Je mets donc ma candidature républicaine et non partisane, mon expérience de maire et de sénateur, à la disposition des élus du territoire.

N'exerçant plus de fonctions électives, je consacrerai 100% de mon temps à la Communauté de communes.

Pour ma part, je n'appuierai pas ma candidature de propositions précises car je considère que notre avenir, nous devons le construire ensemble, dans une démarche exigeante, empreinte de volontés partagées et de respect réciproque.

En revanche, je veux vous indiquer quelques principes sur lesquels se fondera mon action.

Ma vision de l'intercommunalité

J'ai de longue date adopté une position de principe concernant la taille, le périmètre et les missions des intercommunalités, position que je m'efforce de faire prévaloir depuis 2001 dans le cadre de notre intercommunalité, position que j'ai défendue au Sénat notamment pendant les discussions portant sur la réforme

territoriale, position que je défends de façon constante dans le cadre des travaux la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI de l'Essonne) dont je suis membre.

A mes yeux, une intercommunalité doit en premier lieu correspondre à un bassin de vie. Elle doit ensuite se réaliser à partir d'un choix et d'une adhésion volontaires de chacune des communes. Elle doit s'appuyer sur des projets communs et partagés. Elle doit enfin situer son **action en complémentarité avec celle des communes, sans viser à une supra-communalité et en respectant scrupuleusement les choix communaux.**

Je suis pour ma part très attaché à l'échelon communal que je considère comme le lieu privilégié de la démocratie et de l'intervention citoyenne et je suis par conséquent opposé à toute construction intercommunale qui conduirait à l'effacement des communes.

Le débat sur les choix stratégiques que devait adopter notre communauté a eu lieu. Devions nous intégrer d'autres intercommunalités notamment celle de Paris Saclay ? Ce débat a été tranché démocratiquement. Le choix a été fait de vivre notre intercommunalité en pleine autonomie et à notre échelle. Je n'ai aucune intention de revenir sur ce choix.

En revanche, j'ai toujours plaidé pour le renforcement des coopérations entre intercommunalités. Je crois utile de favoriser toute coopération de la CCPL avec la communauté d'agglomération Paris Saclay qui constitue une partie de notre bassin de vie, notamment en terme de développement économique et de transports. De même, il me semble pertinent de favoriser la coopération entre le Parc Naturel Régional de la vallée de Chevreuse et les communes qui en sont membres ou associées.

Les enjeux humains et territoriaux

Concernant les enjeux humains et territoriaux, je suis favorable au développement d'une politique communautaire ambitieuse, capable, en complémentarité avec les politiques communales, de répondre conjointement aux exigences de développement économique, aux exigences sociales et aux exigences environnementales.

La démarche qui doit nous guider est celle visant à développer une communauté forte en appui sur la vitalité des communes. Je suis hostile au "tout communautaire" qui s'exercerait au détriment des communes et je suis favorable à une démarche "gagnant-gagnant".

Les communes membres de notre communauté sont aujourd'hui fortement pénalisées par la baisse drastique et constante des dotations de l'État et par l'augmentation incessante de leur contribution au Fond de péréquation des ressources intercommunales. Permet-

tre aux communes de maintenir leurs services publics de proximité et de maintenir leur capacité d'investissement est aujourd'hui devenu une des missions prioritaire pour la CCPL.

C'est cette vision d'une intercommunalité utile aux communes qui m'a conduit par exemple à proposer un montage équilibré de notre Contrat de territoire permettant de promouvoir à la fois des projets intercommunaux et à la fois des projets communaux. Nous devons poursuivre dans ce sens.

Les missions de la CCPL

Concernant les missions de la communauté, je crois que **la CCPL doit exercer prioritairement (ce qui ne signifie pas exclusivement) ses compétences obligatoires** : développement économique et emploi, transports, aménagement du territoire et habitat social... Ces compétences sont celles qui sont structurantes pour le territoire et pour lesquelles il est vital de procéder à partir d'une vue d'ensemble et cohérente. Ces missions doivent rester prioritaires

La loi a confié aux intercommunalités de nouvelles compétences obligatoires jusqu'ici exercées par les communes. Il s'agit dès 2018 de la compétence GEMAPI, (Gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondations) et en 2020, des compétences eau et assainissement.

Dans ces trois domaines il existe une certaine disparité entre les communes. C'est la conséquence d'évolutions très diverses qui ont conduit à des choix de gestion différents et à des appartenances à des syndicats intercommunaux différents. La communauté devra scrupuleusement respecter ces choix communaux et en même temps veiller à une plus grande égalité de tous les habitants du territoire dans l'accès à ces services publics.

Le développement économique et l'emploi

Agir pour le développement des activités économiques et de l'emploi sur le territoire du pays de Limours est à mes yeux une priorité absolue car **seules les ressources économiques permettront d'assurer l'avenir et l'indépendance de notre communauté**, les dotations de l'État et les subventions des collectivités partenaires se faisant de plus en plus rares.

Ce domaine d'activité que j'ai l'honneur de conduire depuis 2014 s'organise autour de quatre axes qu'il me paraît essentiel de prolonger :

- L'accompagnement des efforts communaux pour la dynamisation des centres villes et des villages afin de renforcer durablement l'armature des commerces, des services et des activités.
- L'accompagnement des entreprises du territoire afin

d'être utiles à leurs besoins de gestion, de développement et de transmission d'entreprise.

- La réhabilitation des parcs d'activités communaux existants qui méritent d'être maintenus et développés comme ceux de Limours-Pecqueuse, de Forges-les-Bains de Gometz-la-Ville et de Vaugrigneuse.
- La réalisation de nouveaux projets comme les parcs d'activités des Molières, de Briis-sous-Forges à côté de la gare autoroutière, ou encore la réalisation de l'extension du parc d'activités de Bel Air à Fontenay les Briis.

L'organisation des transports collectifs

L'organisation des transports publics sur notre territoire est organisé autour de lignes de bus qui desservent les gares, les centres universitaires, les administrations et les établissements publics comme l'hôpital de Bligny. Cependant, notre territoire est largement sous équipé en terme de structures de transport collectifs.

Le succès de la gare autoroutière de Briis, plus de 1000 voyageurs jour, démontre que les habitants de notre territoire sont à la recherche de modes de transports alternatifs au tout voiture.

Nous avons fait beaucoup d'efforts pour satisfaire les exigences du STIF afin que le fonctionnement des transports collectifs sur notre territoire au travers des lignes de bus, s'organise à coût constant.

Mais nous ne pouvons plus accepter de nouvelles suppressions de lignes. Non seulement le maintien des lignes existantes est une nécessité, mais il n'est pas question de s'en contenter. La logique de rentabilité est incompatible avec le principe d'un service public. Il n'est pas concevable que les habitants d'Île de France les plus éloignés de la capitale soient constamment les plus maltraités.

De plus, il est injuste que les frais de fonctionnement de la gare autoroutière soient en totalité à la charge de la CCPL, tout comme il est anormal que le STIF s'acquitte auprès de Cofiroute de la somme de 150 000 euros par an pour permettre aux bus qui desservent la gare autoroutière de circuler sur l'autoroute A10.

Nous devons prendre à bras le corps les combats contre ces mesures injustes afin que les économies qui pourraient en résulter puissent être réinjectées dans la mise en place de navettes de rabattements complémentaires.

Par ailleurs, les solutions de rabattement sur la gare autoroutière ou les gares du RER qui sont actuellement à l'étude doivent être soutenues. Les tests de "court voiturage" qui sont en cours dans une commune, comme les réflexions autour de la mise en place d'un système d'auto-stop sécurisé comme "REZO POUCE" doivent être encouragées. Si ces tests étaient concluants, ils pourraient être mis en place sur l'ensemble de notre territoire.

Accompagner les politiques publiques communales du logement

Diversifier l'offre de logement est un enjeu majeur, en faveur des jeunes, des familles, des personnes âgées. L'allongement de la durée de vie, l'augmentation des divorces, les prix prohibitifs des locations privées pour les familles modestes, font croître les besoins en ce domaine. C'est pourquoi, il me semble indispensable que la CCPL accompagne les communes qui souhaitent répondre à ces besoins.

C'est ce qui m'a conduit à proposer et à faire voter par la CCPL l'accompagnement des communes dans la réalisation de logements sociaux par une contribution de 5 000 euros par logement, permettant notamment de financer les surcharges foncières.

D'autres pistes pourraient être envisagées : garanties d'emprunts, constitution de réserves foncières ou encore accompagnement des petites communes dans le portage administratif de petites opérations.

Les besoins d'équipements communaux et intercommunaux

Concernant les domaines pour lesquels il serait opportun de viser à un maillage territorial comme l'implantation d'équipements en faveur de l'enfance, de la santé, du sport ou bien encore en faveur de l'action culturelle ou de la préservation de sites naturels, la CCPL peut agir à plusieurs niveaux. Elle peut à minima jouer un rôle de mise en commun des expériences communales, ce qui ne manquerait pas de favoriser des synergies. Elle peut également apporter des fonds de concours pour accompagner les projets communaux. Et elle peut enfin réaliser par elle-même des projets, si l'assemblée communautaire le juge utile, comme elle le fait aujourd'hui, avec succès, dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance.

La mutualisation des services et des moyens

La mutualisation est une nécessité. Les communes n'ont pas forcément les moyens, et la technicité, pour exercer seules certaines compétences.

L'enjeu est également économique et financier. Dans un contexte de rigueur budgétaire, les dotations de l'État aux collectivités, aux communes, baissent. Il nous faut donc imaginer des dispositifs pour maintenir et créer des services, notamment dans les petites communes.

Trois secteurs ont fait l'objet de décisions positives depuis 2014 : la restauration collective, le traitement des permis de construire et les travaux de voirie.

D'autres pistes de réflexion sont possibles :

- La mise en place de groupements de commandes

pour toute une série de matériels et fournitures utiles aux communes (achat de sel de déneigement, achat de fleurs, achat de fournitures administratives, etc) devrait permettre des économies d'échelle non négligeables.

- D'autres services pourraient faire l'objet d'appels d'offres groupés comme le nettoyage des locaux et des vitres. Ce pourrait être le cas aussi de l'entretien des parcs automobiles, ou de l'élagage des arbres que nos employés ne peuvent effectuer...
- La gestion et l'entretien des parcs informatiques pourraient aussi faire l'objet d'une mutualisation efficace et économe et donner lieu, pourquoi pas, à la création d'un poste partagé cofinancé par la CCPL et les communes qui en auraient l'utilité.

Le budget

Enfin, je crois qu'il fallait donner au budget de fonctionnement de la communauté des marges de manœuvre sans augmentation d'impôts mais grâce à des ressources nouvelles issues du développement économique et grâce à la réalisation d'économies de gestion. Ce travail a pour l'essentiel été très bien engagé depuis 2014 et bien entendu ce cap doit être maintenu. À condition toutefois de veiller à ne pas mettre en cause la qualité des services que nous rendons aux habitants et aux communes.

Par ailleurs, nous disposons d'une certaine capacité d'investissement grâce au faible endettement de notre communauté. Nous pouvons ainsi faire face à plusieurs exigences sans mettre en péril nos équilibres financiers :

- Un plan d'investissement pluri annuel pour la rénovation des parcs d'activités communaux et la création de nouveaux parcs intercommunaux.
- Notre contribution au plan départemental de déploiement de la fibre 2018-2020 sur tout le territoire.
- Notre contribution à la rénovation du foyer logement de personnes âgées de Briis-sous-Forges au titre des deux compétences logement-social et action sociale.
- Notre participation à tout projet communal d'intérêt communautaire dès lors que celui-ci fait l'objet d'un avis consensuel.

Chères collègues, chers collègues,

Voilà les éléments que je tenais à porter à votre connaissance dans la perspective de l'élection du futur Président de la communauté de communes du pays de Limours.

Ma candidature s'inscrit dans une volonté de continuité avec toutes les actions entreprises par notre communauté depuis 15 ans, y compris celles dont je n'ai pas toujours cautionné la mise en œuvre, mais que je respecte dès lors qu'elles sont désormais inscrites dans notre patrimoine commun.

Elle s'inscrit particulièrement dans la continuité des actions développées depuis 2014 sous la conduite de Jean Raymond Hugonet que je veux ici remercier pour son positionnement équilibré, son écoute et sa prise en compte des besoins de toutes les communes, les petites comme les grandes.

Je crois que cette candidature est en capacité d'assurer la stabilité du fonctionnement de notre communauté car elle se fonde sur sa légitimité. Tout autre choix procédant d'un esprit de revanche ou encore d'un esprit politicien partisan, serait à mes yeux contraire à la nécessité de stabilité dont nous avons besoin.

Je n'ai pour ma part rien à prouver. Mon parcours dans la vie publique plaide en faveur d'une certaine sagesse mais aussi en faveur d'une détermination sans faille en faveur de la défense des communes, de la promotion d'une intercommunalité partagée et de la préservation de services publics de proximité.

Ma seule ambition consiste à conduire notre communauté, dans la sérénité et avec dynamisme, jusqu'au renouvellement des conseils municipaux et des élus communautaires en 2020 qui verra une nouvelle génération d'élus prendre en main l'avenir de notre territoire.

Je reste bien entendu à l'écoute et à la disposition de chacune et de chacun d'entre vous si vous souhaitez échanger sur les enjeux de cette élection.

Bien à vous.

Bernard VERA

1^{er} Vice président de la CCPL
Ancien maire de Briis-sous-Forges
Ancien Sénateur de l'Essonne

Tél : 06 25 33 45 28

e-mail : bernard.vera@briis.fr